2223-AG-DÉC-03

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du secteur des Découvreurs tenue le 6 juin 2023, à compter de 18 h 15 (ouverture) / 18 h 30 (début) à l'hôtel Travelodge Québec

Présences : 61

Ordre du jour FERMÉ

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022
5. Entente – Liste de priorité d'emploi (5-1.14 EL 2019-2020)

---

1. *Mot de bienvenue*

Frédérik Renaud souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. *Nomination de la présidence d'assemblée*

« QU'Édith Gravel assume la présidence d'assemblée. »

Proposeur : Frédérik Renaud
Appuyeuse : Annick Ouellet

– Adoptée à l'unanimité –

3. *Adoption de l'ordre du jour*

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Proposeur : Serge Bilodeau
Appuyeuse : Élise Fontaine

– Adoptée à l'unanimité –

4. ***Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 6 décembre 2022***

« QUE le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du secteur des Découvreurs tenue le 6 décembre 2022 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Jean Drouin
Appuyeuse : Marylène Savoie

-Adoptée à l'unanimité-

5. ***Entente – Liste de priorité d'emploi (5-1.14 EL 2019-2020)***

Frédérik Renaud explique que l'entente règle une situation problématique. Certains enseignants, qui se voient attribuer des périodes d'enseignement n'étant pas dans leur formation universitaire, remplissent les critères pour accéder à la liste de priorité. L'entente prévoit que ces enseignants seront inscrits dans leur discipline de formation. Les dernières années, des ententes étaient faites à la pièce pour régulariser ce type de situation.

Que l'assemblée générale désigne Marie-Claude Choquette, Sébastien Gautier et Jérôme Marcoux comme scrutateurs :

Proposeur : Ludovic Shink
Appuyeuse : Andréanne Bourque

Adoptée à l'unanimité

« QUE l'assemblée générale du secteur des Découvreurs autorise la signature de l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire des Découvreurs et le SEDR-CSQ concernant l'inscription à la liste de priorité d'emploi dans sa discipline pour un enseignant n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation dans ladite discipline. »

Proposeur : Yannick Coutu
Appuyeuse : Josée De Champlain

Vote secret adopté à l'unanimité

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 1

La réunion s'est terminée à 18h55